

# BRÈVES NOUVELLES

**Décembre 2020 - N°136**

*Association loi 1901, fondée en 1966 agréée depuis 1979  
au titre de la protection de l'environnement*



## **Association Luberon Nature**

276 Rue de la République - 84220 Goult

+33 (0)4 90 04 51 56 | +33 (0)7 49 67 85 86

[info@luberonnature.fr](mailto:info@luberonnature.fr) | [www.luberonnature.fr](http://www.luberonnature.fr)

# Sommaire

<b>Composition du Conseil d'Administration</b>	<b>2</b>
<b>Edito</b>	<b>3</b>
<b>Révision du Plan d'Aménagement Forestier de la Forêt Communale de Gordes (FC de Gordes)</b>	<b>4</b>
<b>Biodiversité et tritons palmés dans le Luberon</b>	<b>19</b>
<b>Excellente année 2021</b>	<b>24</b>

## Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine et conduit la politique de l'Association. Il a été élu par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Juillet 2020. Le Bureau a été élu par le Conseil d'Administration pour la période 2020-2023.

**Présidente d'honneur** : Ione TEZE-DAUM

### **Membres du Bureau :**

Robert BOZZA (Président)  
William BOUVIER (Vice-Président)  
Bruno JULIENNE (Vice-Président)  
Michèle STEIN (Vice-Présidente)  
Mustapha MOKRANE (Secrétaire Général)  
Michel MARCELET (Secrétaire Général Adjoint)  
Alain MERA (Trésorier)

### **Membres du Conseil :**

Dominique de COURCELLES  
Geneviève DUPOUX-VERNEUIL  
Henri MABILLE  
Robert SOULAT  
Crystal WOODWARD

### **Coordinatrice de la vie associative :**

Solange BAUDRIÈRE

# Edito

Jean Daum, qui fut Président de 2012 à 2020, notait dans les Brèves Nouvelles d'octobre 2014 que “ la beauté de notre Luberon est notre patrimoine”. Il ajoutait : “Préservez-le pour le léguer en bon état aux générations futures”.

Ainsi, nous pouvons logiquement nous interroger sur notre capacité à entretenir nos massifs forestiers. En effet, ce patrimoine, nous le constatons, reste d'une grande fragilité ; il est parfois dégradé par son exploitation, le surpâturage ou les incendies fréquents; parfois, la forêt cède la place aux romarins et aux chênes kermès de la garrigue mieux adaptés aux milieux arides et aux passages fréquents du feu. Or, il s'avère que des hommes travaillent avec assiduité depuis longtemps à en percevoir les contours, à le comprendre ; ils ont développé un savoir-faire bien particulier et ont mis en place une organisation stricte afin de le préserver.

Son entretien fait l'objet d'une surveillance méticuleuse et d'un plan d'aménagement précis. Ainsi, lors de la réunion CDNPS<sup>1</sup>, a été présenté le dossier sur la révision du plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Gordes, au titre du site classé de la Vallée de la Sénancole et de l'abbaye de Sénanque. Ce dossier nous a paru très bien réalisé et nous avons pensé qu'il pourrait apporter un large éclairage à nos adhérents sur la manière dont est menée la gestion forestière. C'est aussi un outil pédagogique pour mieux en comprendre la programmation, les interventions qui y sont diligentées, les causes et les conséquences des prescriptions paysagères et des opérations forestières qui y sont menées.

Aussi, avons nous pu obtenir l'autorisation de l'ONF et de la DREAL de publier dans les Brèves Nouvelles un résumé comportant de larges extraits du rapport synthétique sur l'Aménagement en Forêt Communale de Gordes. Nous dressons également en annexe trois portraits de métiers forestiers dont la présence est indispensable à l'élaboration du plan d'aménagement décrit plus bas.

Ce document d'aménagement forestier est un document officiel de planification de la gestion de la forêt concernée. C'est à la fois un guide technique de gestion pour une durée de 10 à 25 ans qui repose sur une analyse de l'état actuel de la forêt (écologiques, sylvicoles, paysagères) et de son environnement socio-économique: il fixe des objectifs, propose des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre et dresse le bilan prévisionnel des coûts et recettes de de cette gestion.

Vous trouverez également dans cette édition un article sur les tritons qui a été rédigé par l'un des membres de notre Conseil d'Administration : Crystal Woodward. Je vous invite à en prendre connaissance car c'est en observant la nature avec sa méticulosité que nous apprenons aussi à la connaître. Depuis des années, elle a fait de la biodiversité sa passion. La préservation d'une espèce même mineure — dans ce cas salamandres et tritons — est un marqueur de la santé de nos habitats naturels, et un signe de notre intégration avec la nature.

Nous espérons que ce numéro des Brèves vous apportera une meilleure connaissance de cet habitat et renforcera votre volonté de participer à la préservation de ce patrimoine pour le léguer en bon état aux générations futures.

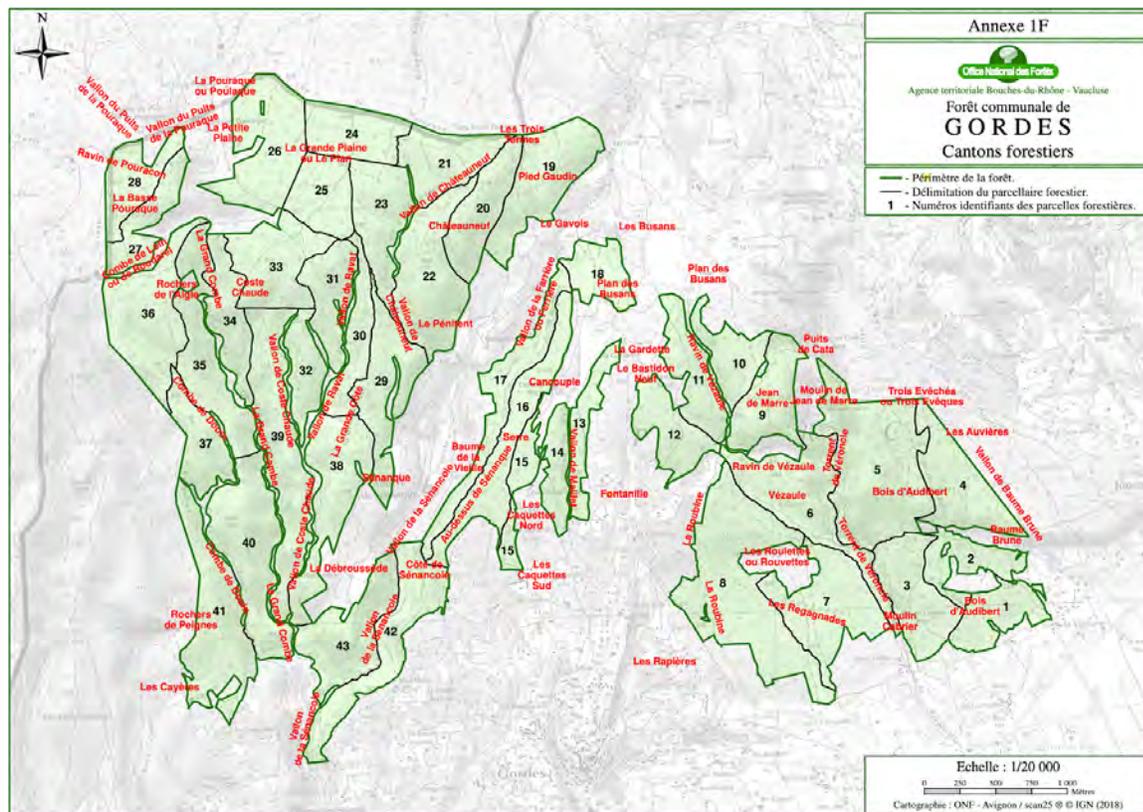
**William Bouvier**, Vice-Président

---

<sup>1</sup> Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites qui s'est tenue le 20/10/2020

# Révision du Plan d'Aménagement Forestier de la Forêt Communale de Gordes (FC de Gordes)

Résumé du document rédigé par M. Terracol, aménagiste.



Annexe 1F : Carte des Cantons forestiers

## Introduction

La Forêt Communale (FC) de Gordes présente une superficie totale de 1262 ha qui s'inscrit au cœur des Monts de Vaucluse faisant le lien entre le Mont Ventoux au nord et le Luberon au sud. A plus grande échelle, elle s'affirme en partie dans l'ensemble formé par la Vallée de la Sénancole et l'Abbaye de Sénanque, site classé, au titre de la loi du 2 mai 1930, par décret du 30 août 2002.

Cette protection renforcée sur la Vallée de la Sénancole et l'abbaye de Sénanque a pour objet de conserver le décor grandiose qui entoure ce patrimoine naturel et religieux, en les préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux. A ce titre, cet ensemble naturel ne peut être détruit ni modifié dans son état ou son aspect sauf autorisation spéciale.

Au total, ce sont 685 hectares (soit 54%) de la superficie de la FC de Gordes, inscrite en partie dans ce site classé, qui va bénéficier d'un plan d'aménagement forestier pour la période 2019-2038. Ainsi, conformément à la législation en vigueur, l'ONF demande l'application des articles L 122-7 et L

122-8.4° du code forestier pour ce qui concerne les interventions (travaux et coupe sylvicoles) situées dans le périmètre du présent site classé.

La FC de Gordes appartient à la commune du même nom. Ses origines sont anciennes. Les premières soumissions au régime forestier datent de 1829. Dès lors, différentes évolutions vont se succéder alternant soumission et distraction pour atteindre dès 1998 la surface actuelle de 1262 ha.

## **Sylviculture et production de bois**

La forêt communale de Gordes est très majoritairement composée de taillis, pour les trois quarts de Chêne vert occupant le bas des pentes et pour le restant de Chêne pubescent au-dessus de 500m. Elle comporte également des futaies de Pin d'Alep, de Pin noir d'Autriche et de Cèdre de l'Atlas. De nombreux peuplements forestiers sont issus des reboisements opérés à la fin du XIXe et au début du XXe siècle et, dans une moindre mesure, de ceux réalisés avec l'aide du Fonds forestier national entre 1973 et 1975.

## **Le plan d'aménagement forestier**

Les espaces naturels et forestiers sont des milieux qui se constituent sur le long, voire le très long terme. Les opérations, qui y sont menées, doivent s'intégrer dans un raisonnement logique, suivi et continu dans le temps garantissant la préservation des espaces à long terme.

Les opérations de gestion forestière pour la production de bois, qui sont proposées, doivent respecter :

- la préservation d'un couvert boisé de qualité,
- le maintien de la biodiversité, notamment en ayant comme cadre Natura 2000,
- la préservation de la qualité des paysages et du patrimoine bâti ou non bâti,
- la mise en place d'une prévention contre les incendies de forêt en zone méditerranéenne (Défense des Forêts Contre l'Incendie),
- la définition d'actions visant à améliorer l'accueil du public.

Pour la FC de Gordes, l'aménagement forestier doit réussir à mettre en équation tous les enjeux en présence tout en respectant l'application des lois et règlements s'appliquant à son périmètre. C'est là l'intérêt de l'aménagement qui, sans être un cadre rigide et strict de programmation, est un document qui guide la gestion.

## **Synthèse paysagère et environnementale en forêt communale de Gordes**

La FC de Gordes appartient à l'ensemble paysager des Mont-de-Vaucluse, massif collinaire dominé par la forêt, assis entre le Luberon et le Mont-Ventoux.

Elle présente une topographie contrastée, entre plateaux et vallons encaissés.

A partir des hauteurs de la forêt, s'exposent des paysages tantôt minéraux, à visage découvert, tantôt boisés de pinèdes ou chênaies ondulant sous le mistral.

Si la FC de Gordes se compose de deux unités géographiques et foncières dans sa gestion locale, cinq unités paysagères<sup>2</sup> se distinguent dont trois s'inscrivent dans le site classé de la Vallée de la Sénancole et l'Abbaye de Sénanque :

- **unité 1 autour de la Pouraque**
- **unité 2 autour du Vallon de la Sénancole**
- **unité 3 autour du Bois d'Audibert**
- unité 4 zone de garrigues des Regagnades
- unité 5 formée par le Torrent de Véroncle et par le Ravin de Vézaule

**L'unité 1** couvre la partie sommitale de la forêt, formée par un vaste plateau entaillé par les vallons constitutifs de l'enclave de La Pouraque. Dans cette unité dominée par les formations forestières, la diversité des peuplements est nettement plus importante que dans le reste de la forêt : taillis mélangés de Chêne vert et de Chêne pubescent, plantations de Pin noir d'Autriche et de Cèdre de l'Atlas, futaies de Pin d'Alep sous forme de bouquets ou de parquets. L'ambiance forestière est pleinement ressentie par le visiteur déambulant le long des pistes et autres sentiers pédestres en partie balisés au PDIPR.

**L'unité 2** autour du Vallon de la Sénancole, est constituée par un ensemble de croupes et de vallons serpentueux aux versants abrupts. A mesure que la pente augmente, les taillis de Chêne vert se font de plus en plus fragmentaires, entrecoupés d'éboulis et de garrigues plus ou moins vastes. Des bouquets de Chêne pubescent et de Pin d'Alep viennent rompre de place en place la monotonie des formations à Chêne vert que tranche le blanc des rochers et des pierriers. Une petite partie de cette unité forme le fond de scène de l'abbaye de Sénanque. Le Plan des Busans se distingue de l'ensemble par la présence de vastes plaques rocheuses inclinées. Cette unité est le cœur de la partie forestière située en site classé. Cette unité paysagère représente la vitrine, l'emblème de la FC de Gordes ; ce rôle est dû à la valeur patrimoniale et à l'esprit des lieux qui s'en dégagent, notamment aux abords de l'abbaye de Sénanque. Malgré une fréquentation en forêt communale modérée, cette unité est la plus fréquentée en raison de cette richesse historique patrimoniale connue bien au-delà de la Provence.

**L'unité 3** autour du bois d'Audibert englobe tous les secteurs boisés de pente faible, à l'est de la Côte de Sénancole jusqu'à la limite orientale de la forêt communale de Gordes. Seule une petite partie de cette unité est inscrite dans le site classé. Au sein de cette unité s'établit un dégradé suivant l'altitude et la xéricité<sup>3</sup>. Aux taillis de Chêne pubescent, dominant la pointe nord de l'unité, succèdent les formations à Chêne vert, majoritaires, auxquelles se substituent, dans la partie basse du Bois d'Audibert, les futaies de Pin d'Alep et quelques garrigues.

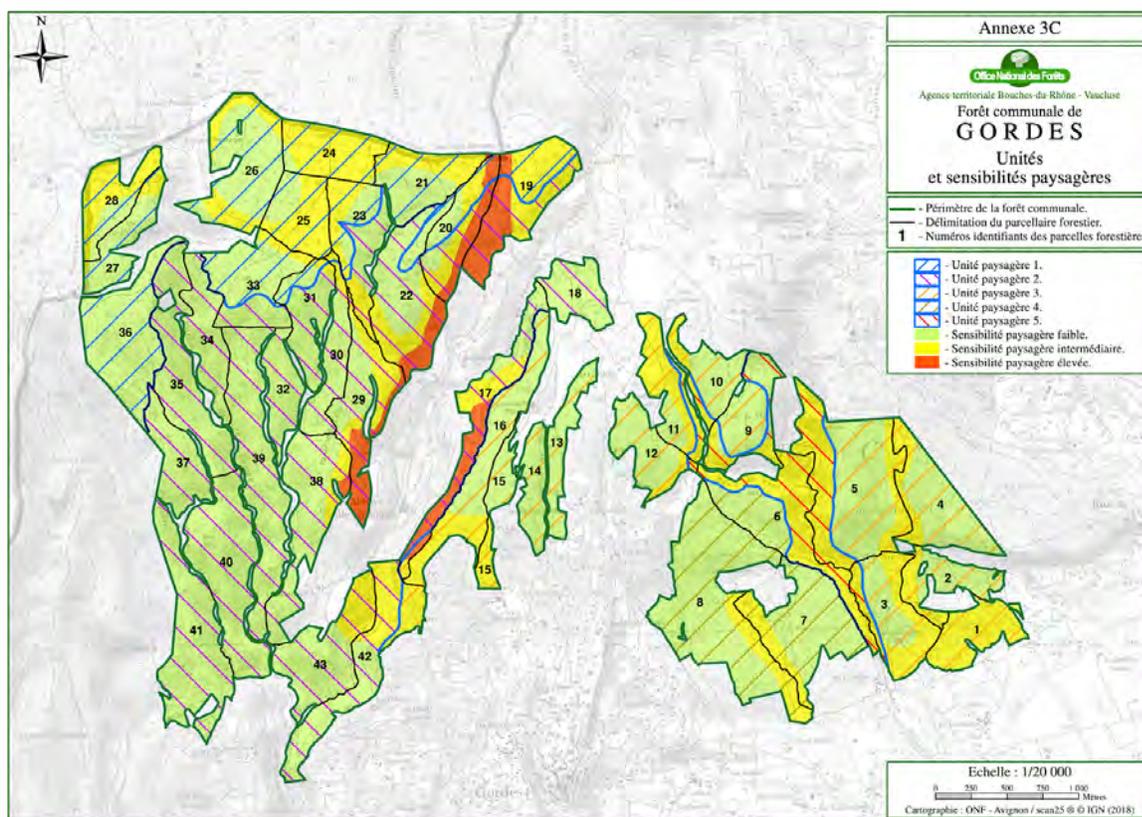
**Le site classé de la Vallée de la Sénancole et l'abbaye de Sénanque présente une valeur paysagère historique et patrimoniale remarquable** sur une superficie de 1000 ha. La richesse paysagère et patrimoniale y sont indissociables l'une de l'autre. A l'amont, se dégage un paysage d'une grande austérité naturelle servant de refuge à l'une des trois abbayes cisterciennes de

---

<sup>2</sup> Une unité paysagère correspond à un ensemble de composantes spatiales de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation et de forme.

<sup>3</sup> Signifie l'ensemble des paramètres qui concernent un milieu aride et une végétation adaptée à la sécheresse.

Provence. A l'aval, les traces d'un paysage agricole plus ouvert, autrefois objet d'une intense mise en valeur, s'expriment. Un patrimoine troglodytique exceptionnel témoigne de cette occupation ancienne.



*Annexe 3C : FC de Gordes Unités et sensibilités paysagères*

Sous le regard forestier, la partie de forêt communale située en site classé est majoritairement composée de taillis de chêne vert d'une grande homogénéité. Localement, de beaux sujets seraient intéressants à souligner, à dévoiler. Certains d'entre eux sont qualifiés d'arbre remarquable.

Des peuplements en mélange (chêne vert avec pin noir ou pin d'Alep) ponctuent également les lieux au côté de chêne pubescent bien représentés sur le nord et les abords est et ouest de l'Abbaye de Sénanque.

De leur côté, les peuplements de pin d'Alep et de pin Noir d'Autriche composent de petites étendues rythmant le grand paysage local. Ainsi, ces pinèdes présentent une identité qu'il convient de préserver pour qu'elles puissent poursuivre localement leur maturation de façon équilibrée, en autorisant la régénération et le développement d'un sous-étage diversifié.

De grande valeur, cet ensemble forestier est marqué d'une belle stabilité dans la diversité des peuplements, des formes, des silhouettes, des âges et des cortèges biologiques associés. A ce titre, de nombreux sujets sont à conserver car d'intérêt patrimonial pour les lieux.

## **Descriptions des éléments paysagers singuliers**

Quelques arbres remarquables disséminés apportent un attrait paysager supplémentaire. Parfois visuellement séparés par une grande distance des principaux axes de circulation et des aires

d'accueil du public, ils n'en constituent pas moins des motifs paysagers "identitaires" de la forêt communale de Gordes ; et ce en raison de leur unicité propre, issue d'une dimension, d'un volume, d'une forme et d'une essence spécifiques.

Unité 2 :

- Parcelle 17 - Chêne pubescent, *Quercus pubescens* Ø 65cm ; h.10m. Dimensions remarquables. Dans le fond du Vallon de la Farrière.
- Parcelle 19 - Chêne pubescent Ø 71cm ; h.12m. Dimensions remarquables. Non loin de la RD 177. Parcelle 32 - Genévrier oxycèdre, *Juniperus oxycedrus* Ø 40cm ; h.7m. Dimensions remarquables.

Unité 5 :

- Parcelle 3 – Micocoulier, *Celtis australis* Ø 25cm ; h.17m. Espèce et dimensions remarquables. Petit peuplement aux abords du moulin Cabrier. Noyer royal, *Juglans regia* Ø 30cm ; h.14m. Espèce et dimensions remarquables. A proximité du moulin Cabrier.
- Parcelle 5 - Buis, *Buxus sempervirens* Ø 15cm ; h.8m. Dimensions remarquables. Quelques tiges de belles dimensions dans le Torrent de Véroncle.

Au même titre que les arbres remarquables, se distinguent d'autres motifs paysagers singuliers localement. En effet, la forêt communale de Gordes abrite quelques vestiges qui témoignent des activités agricoles (pacage), forestières (charbonnage), et "industrielles" (mines de fer) passées.

Unité 1 :

- Parcelle 26 – Aven et enclos de pierres sèches- Gouffre dont l'accès est formé par un entonnoir de plus grande ouverture 4 m par 2 m. La présence de rails et d'un wagonnet laisse à penser que des matériaux ont été autrefois extraits. S'agit-il d'une ancienne mine ?

Quoi qu'il en soit, l'entrée du site n'est aucunement protégée ce qui pourrait être source d'accidents et donc nécessiterait une meilleure inscription paysagère, qui participerait à la sécurité du public promeneur aux abords.

- Parcelle 28 (limite nord-ouest) - Mur de la Peste ou de la Ligne - Bien qu'il soit en grande partie effondré, il est encore possible de distinguer avec netteté le tracé du mur et un poste de garde. Le mur a été édifié lors de la dernière grande épidémie de peste en Provence en 1720.

Unité 5 :

- Parcelle 3 – Moulin - Ancien moulin à eau, servant à la mouture du blé. Le premier bâtiment a été édifié au XVI<sup>e</sup> siècle. Le moulin a été définitivement abandonné après le séisme de 1909 suite auquel l'eau du torrent s'est perdue en profondeur. Aujourd'hui ne restent plus que des ruines. Ce moulin porte le nom de Cabrier.
- Parcelles 4 et 5 – Parois ornées - Trois parois ornées, d'époque indéterminées, dans trois grottes distinctes. Ces sites, inventoriés par la DRAC, sont difficilement accessibles et visibles pour un non-initié.

En conséquence, sur la partie de la FC de Gordes, concernée par le site classé de la Vallée de la Sénancole et l'Abbaye de Sénanque, l'enjeu paysager majeur est la préservation et la valorisation de la qualité paysagère de la forêt. Cette dernière offre un remarquable caractère singulier

(contraste entre paysage minéral et paysage boisé) ; Autrement dit, cette partie forestière est un événement naturel participant à la valeur patrimoniale et l'esprit des lieux.

Assurément, l'enjeu paysager s'inscrit avant tout dans le maintien à long terme d'une enveloppe boisée de qualité, mettant en scène les paysages offerts, leurs ambiances singulières et leurs évolutions, en particulier les abords de l'Abbaye de Sénanque. La production forestière – au sens propre du terme – ne trouve aucune résonance en ces lieux. Pour autant, l'accompagnement des peuplements dans leur dynamique et leur entretien peut nécessiter d'avoir recours à l'exploitation sylvicole, encadrée par des prescriptions spécifiques.

Tenons compte de la singularité des paysages actuels qui font la qualité de ce territoire, tout en accompagnant véritablement sa dynamique sur le temps long.

## **Synthèse environnementale – Partie de la FC de Gordes, territoire concerné par le site classé.**

Les données bibliographiques existantes ainsi que les nombreuses tournées de terrain liées aux descriptions de peuplements pour le présent aménagement forestier ont révélé un enjeu sensible tant sur la flore que sur la faune. En conséquence, la partie de la FC de Gordes concernée par le site classé de la Vallée de la Sénanque et l'Abbaye de Sénanque est identifiée comme une zone à enjeu environnemental fort. A ce titre, des impacts potentiels existent sur la flore et la faune du dit secteur.

Nota : une analyse Natura 2000 et de la compatibilité au DOCOB est détaillée dans le document d'aménagement forestier.

Les enjeux en termes de conservation des écosystèmes se concentrent ainsi pour l'essentiel sur deux grands secteurs dont la plus grande partie s'inscrit dans le site classé :

- la dalle rocheuse des Busans<sup>4</sup> qui forme une entité écologique remarquable à l'échelle des Monts-de-Vaucluse. Ce milieu abrite un cortège d'espèces animales et végétales rares. Cet écosystème peut disparaître sous l'effet de la fermeture du couvert arboré. Son maintien nécessite de contenir la progression des espèces ligneuses en général et du Pin d'Alep, essence colonisatrice, en particulier ;
- les principales combes qui traversent la forêt communale, dans lesquelles résident des espèces d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de plantes remarquables et protégées. Parmi eux, le Vallon de Ferrière, le Vallon de la Sénanque et la Grande Combe offrent les milieux les plus intéressants, du fait d'un confinement important et d'une humidité persistante. C'est également dans ces combes que se trouvent la plupart des feuillus de gros diamètre, dont la présence est nécessaire au développement de certaines espèces saproxyliques.

Les enjeux environnementaux se résument ainsi :

- Maintenir des milieux ouverts remarquables,
- Conserver des arbres arrivés à un stade de maturité avancé
- Constituer des zones de quiétude au printemps autour des principales combes du massif.

---

<sup>4</sup> Sont concernées les parcelles 16, 17 et 18 de la forêt communale de Gordes

En conclusion, sur sa partie est concernée par le site classé de la Vallée de la Sénancole et l'Abbaye de Sénanque, la FC de Gordes présente des enjeux paysagers et environnementaux forts qu'il est important de prendre en considération dans les interventions sylvicoles et leur mise en œuvre.

Ajoutons qu'une forêt équilibrée comprend des arbres aux âges divers, du semis de quelques années au vénérable ayant dépassé le siècle.

L'objectif général en FC de Gordes est de travailler le patrimoine boisé pour garantir sa pérennité et sa capacité à traverser le temps en procurant la même qualité des paysages, la préservation des écosystèmes naturels en place et la même qualité d'usages qu'il procure.

## **Programme des interventions sylvicoles en FC de Gordes, concernées par le site classé de la Vallée de la Sénancole et l'Abbaye de Sénanque**

Programmation des actions qui seront nécessaires sur une période de 20 ans en respect des objectifs affichés :

- des actions sylvicoles, destinées à la conduite des peuplements forestiers dans un bon état et à leur pérennisation à long terme,
- des actions liées à la protection contre les incendies de forêt,
- des actions visant à améliorer l'état de conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore,
- des actions visant à améliorer l'accueil du public en FC de Gordes.

Type d'intervention :

- Coupe de taillis simple avec conservation de bouquets (Parcelles 16, 19, 20, 21, 22, 26, 33, 34, 35, 36, 37)
- Coupe d'amélioration – stade deuxième éclaircie (Parcelles 23, 25)
- Coupe de régénération – stade ensemencement (Parcelle 19)
- Travaux de plantation sur 1.25 ha (Parcelle 19)
- Travaux de broyage et de travail du sol sur 1.29 ha (intervention précédent la coupe d'ensemencement prévue sur les mêmes secteurs) Parcelle 19
- Travaux de réouverture de milieu sur 9 hectares (dalle des Busans) Parcelle 18.

Des prescriptions paysagères générales et particulières ont été établies pour ces interventions sylvicoles en site classé. Il est important d'affirmer ici qu'elles ont pour objectifs principaux :

- de faciliter l'intégration paysagère de l'intervention sylvicole en FC de Gordes,
- de signaler les modalités à éviter dans le cadre de ces mêmes actions,
- et de proposer de nouvelles formes d'intervention adaptées aux paysages rencontrés.

Dans le détail, les prescriptions paysagères générales concernent l'action sylvicole dans son ensemble sans distinction de parcelle et peuvent se résumer ainsi :

- Prescription n° 1 : respecter l'esprit des lieux, s'adapter au paysage environnant,
- Prescription n° 2 : respecter l'échelle visuelle du paysage,
- Prescription n°3 : éviter l'apparition de géométrie marquée. La forme des coupes devra proposer des limites paysagères empreintes d'une souplesse en opposition aux limites rectilignes ; Dans la mise en œuvre, elle devra ainsi suivre autant que possible les courbes de

niveaux et profiter des thalwegs ; il faut éviter les limites de coupes verticales qui persistent durablement dans le paysage.

- Prescription n° 4 : maintenir une diversité visuelle harmonieuse,
- Prescription n°5 : souligner les éléments remarquables du site (ici principalement les motifs rocheux – aven, gouffre... et des arbres au port singulier, identifiés comme arbre remarquable)

**Coupe de taillis simple avec conservation de bouquets** (Parcelles 16, 19, 20, 21, 22, 26, 33, 34, 35, 36, 37) ; les unités paysagères 1, 2 et 3 sont concernées ; la sensibilité paysagère y est jugée globalement faible.

Intérêt paysager: Le taillis est une structure boisée basée sur la cépée avec un houppier groupé.

Les peuplements de taillis de Chêne vert sont caractérisés sur la Forêt Communale de Gordes par des peuplements de petite taille (6 m de hauteur maximum), aux formes arrondies. Ils apportent une ambiance singulière à la forêt communale. Le type de coupe "paysagère" proposé, le taillis simple en conservant des bouquets, assure une qualité paysagère dans le temps.

Par ailleurs, cette coupe permet un renouvellement des souches avec possibilité de régénération par semis, et concourt ainsi à l'objectif de conservation de l'habitat dans sa dimension dynamique et évolutive.

Ces peuplements résultant de la coupe de taillis, avec quelques bouquets, présentent à terme un intérêt pour la faune en place, au côté du paysager.

Impact paysager : Si cette opération sylvicole peut créer un impact visuel, elle permet d'en atténuer le degré par la conservation de quelques bouquets, dès les premières années. Ajoutons que les structures des bouquets ainsi travaillés donneront un nouveau visage au paysage forestier où rythme et architecture variée auront comme conséquence le mélange des âges et des structures.

Mise en œuvre paysagère : La topographie de certains secteurs de coupe implique leur visibilité. Les lignes de crêtes devront ainsi rester boisées en partie. L'orientation des ouvertures devra se faire selon les courbes de niveaux. Les lisières des peuplements adjacents à ces coupes de taillis pourront être éclaircies afin d'éviter un contraste trop fort entre secteurs, de façon à assurer un fondu progressif de ces limites.

**Coupe d'amélioration – stade deuxième éclaircie** (Parcelles 23, 25) ; l'unité paysagère 1 est concernée ; la sensibilité paysagère y est jugée modérée.

Intérêt paysager : La coupe d'amélioration a pour principal objectif d'améliorer la qualité du peuplement : il s'agit ici de favoriser la formation de pins d'Alep trapus au port remarquable. La coupe va donner aux meilleurs arbres la place de se développer et ainsi de devenir de gros bois, de qualité autant que possible. La récolte se fait au profit des plus beaux sujets tout en conservant un état boisé sur le secteur concerné.

La coupe d'amélioration permet de favoriser :

- le sous-étage : grâce à un plus grand apport de lumière au sol, se développe un sous-étage d'une meilleure qualité paysagère

- le développement des arbres restants en diamètre et en appareil racinaire dont certains deviendront à terme des arbres “de place”, marqueurs paysagers remarquables et singuliers. La coupe d’amélioration encourage l’enrichissement naturel du milieu et réactive une dynamique forestière.

Impact paysager : Si l’ambiance forestière est temporairement modifiée dans sa densité et sa continuité, une nouvelle mise en perspective du territoire est proposée au regard ; une nouvelle architecture boisée plus équilibrée et cohérente pour l’ensemble des sujets en place s’installe.

Mise en œuvre paysagère : Les coupes d’amélioration prévues en forêt communale de Gordes sont planifiées dans le temps de façon à assurer une gestion raisonnée et paysagère des peuplements concernés d’une part et de la qualité des lieux d’autre part. La parcelle sera décomposée en plusieurs zones afin d’y pratiquer une intervention sélective pied à pied ; ce afin d’assurer une “allure” la plus naturelle possible à la coupe.

Lors de l’exploitation, le travail s’effectuera autant que possible selon les courbes de niveau. Des bouquets de Pins d’Alep plus âgés ou des sujets isolés d’intérêt patrimonial seront conservés en tant que marqueurs paysagers d’avenir. Il s’agira également de favoriser l’irrégularité des peuplements à l’approche des fonds de vallon, en bas de versant, avec une gestion sylvicole par bouquets d’âges différents dans une logique de futaie irrégulière.

**Coupe de régénération – stade ensemenement** (Parcelle 19) ; l’unité paysagère 1 est concernée ; la sensibilité paysagère y est jugée modérée.

Intérêt paysager : La coupe d’ensemencement, premier stade des coupes de régénération, a pour principal objectif d’engager la régénération du peuplement en conservant des tiges en parfait état sanitaire sur la parcelle concernée. Elle permet ainsi l’installation d’un semis, encourageant la régénération naturelle du peuplement de résineux.

Le paysage forestier s’en trouve ainsi dynamisé et sa qualité améliorée et confortée sur le long terme. Avec ces “prélèvements sélectifs”, la diversité visuelle s’amplifie avec la création des trouées laissant la lumière arriver au sol et le développement d’un sous-étage, des arbres sont mis en valeur visuellement au sein du peuplement.

Impact paysager : Le paysage forestier s’en trouve éclairci à court terme. Cependant, en raison de prélèvements sélectifs et raisonnés, en adéquation avec la dynamique locale, l’impact des prélèvements sera réduit et un couvert forestier maintenu sur le long terme.

Mise en œuvre paysagère : L’intervention va ainsi consister à ouvrir des trouées de 0.5 ha maximum, réparties de manière homogène et proportionnelle à la surface totale de la parcelle : ce traitement concernera a maxima le tiers de la surface du peuplement travaillé.

Les trouées permettent alors l’installation et le développement pérenne d’une régénération naturelle bien venante et suffisante en densité et qualité paysagère.

**Travaux de plantation** sur 1.25 ha (Parcelle 19) ; les unités paysagères 1 et 2 sont concernées ; la sensibilité paysagère y est jugée modérée.

Observations : Ces travaux concernent la plantation en plein de Sapin d'Espagne et de Sapin de Céphalonie, à part égale, à 1 100 tiges par hectare, avec protection contre le gibier. L'irrégularité sera recherchée autant que possible afin de s'insérer au plus près dans le paysage existant.

Cette plantation permettra d'accélérer la reconstitution de la zone incendiée, d'enrichir la forêt communale de nouvelles essences et d'améliorer, très localement, la production forestière.

**Travaux de broyage et de travail du sol** sur 1.29 ha (intervention précédant la coupe d'ensemencement prévue sur les mêmes secteurs) Parcelle 19 ; les unités paysagères 1 et 2 sont concernées ; la sensibilité paysagère y est jugée modérée.

Intérêt paysager : Les rémanents sont les branchages qui restent après une coupe. Leur traitement a ici pour objectif de réduire l'inflammabilité des parcelles concernées et de limiter l'impact des coupes de taillis simples avec conservation de bouquets.

Nota : ces travaux sont ici particulièrement adaptés car ils concernent des zones forestières fréquentées (proche du col des trois thermes) où toute intervention doit être soignée.

Les mort-bois sont des sujets dits sans valeur, identifiés comme des perturbateurs paysagers et environnementaux. Leur prélèvement favorise une recherche qualitative dans le peuplement en place.

Ces travaux sont associés à la coupe d'ensemencement prévue sur le même secteur.

Impact paysager : Le broyage des rémanents est une remise en état du chantier. Il va permettre une intégration plus rapide de l'intervention dans le paysage sous réserve d'être bien réalisé.

Si à court terme, le léger travail au sol entraîne une visibilité localement in situ, en association avec le broyage, il va favoriser la régénération naturelle avec l'apparition de nouveaux semis.

Mise en œuvre paysagère : En raison de la sensibilité paysagère modérée, le broyage est uniquement réalisé sur les parties de la parcelle concernées par les coupes (ensemencement et mort-bois), soit localement sur 1.29 ha. Les branches y sont alors débrisées puis broyées avant d'être éparpillées sur le terrain (taille des copeaux au maximum de 3 cm pour 90 % d'entre eux).

Soulignons qu'une zone broyée en hiver (soit jusqu'à fin mars) cicatrisera rapidement. Cette période d'intervention sera donc à privilégier pour ces travaux.

De son côté, le travail du sol va consister à un travail superficiel du sol, mécanique, ayant pour but de détruire tout ou moins en partie, la couverture vivante, de remuer la couverture morte et d'ameublir les horizons superficiels du sol, pour les rendre aptes à recevoir les graines.

**Travaux de réouverture de milieu** sur 9 ha (dalle des Busans) Parcelle 18 ; l'unité paysagère 2 est concernée ; la sensibilité paysagère y est jugée faible. Observations : Il s'agit de rouvrir un milieu ouvert de valeur patrimoniale : la dalle des Busans sur une superficie d'environ 9 ha. Cette dernière ne sera pas travaillée en plein mais par tâches. L'intervention va consister à éliminer manuellement des semis et des perches de Pin d'Alep. Les rémanents pourront être incinérés.

Précisons que ces travaux sont classés en second niveau de priorité, dans la tranche conditionnelle. Ils ne seront en effet entrepris qu'en cas d'obtention de crédits au titre de "Natura 2000". Pour l'heure, ce type d'opération à hauteur de 80 % du montant engagé.

**Desserte forestière**, la voirie forestière est d'autant plus dense que le relief est plan. Deux secteurs peuvent ainsi être distingués : les plateaux, déjà aisément exploitables de par leur relief, sur lesquels la vidange des bois est facilitée par la desserte bien développée ; les combes aux pentes abruptes, dépourvues d'accès, et donc le plus souvent inexploitable (bois de moindre qualité). La densité de la desserte est suffisante pour les secteurs concernés.

### **Le site Natura 2000**

Le site classé est concerné par 2 DOCOB au titre des habitats et espèces :

- **Le DOCOB du site Natura 2000 au titre de la Zone de Protection Spéciale du Massif du Petit Luberon (FR9310075)** concerne une grande partie de l'unité géographique ouest de la forêt communale, soit ainsi une partie du site classé.
- **Le DOCOB du site Natura 2000 au titre de la Zone Spéciale de Conservation des Rochers et Combes des Monts-de-Vaucluse (FR9301582)** concerne l'ensemble de la FC de Lamanon.

L'aménagement forestier de la forêt communale de Gordes répond aux objectifs fixés en matière de préservation des milieux et des espèces au sein des sites Natura 2000.

Autrement dit, les objectifs des DOCOB de la ZSC et de la ZPS ont été intégrés dès la définition des objectifs de gestion ainsi que dans la définition des actions de gestion de ce plan d'aménagement forestier.

### **Compatibilité de l'aménagement forestier avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (al.2) et L. 122-8 du Code forestier**

L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par l'arrêté préfectoral de protection de biotope des grands rapaces du Luberon.

## **Conclusion**

La forêt communale de Gordes est située dans l'ensemble paysager des Monts de Vaucluse. En conséquence, une attention particulière doit être apportée dans la réalisation des interventions sylvicoles envisagées. Notons que les modifications apportées sont passagères et limitées dans le temps. Elles font partie intégrante d'une gestion forestière continue et respectueuse des milieux (environnement et paysage) dans le temps.

Le traitement sélectif, progressif retenu tant pour les coupes de taillis avec conservation de bouquets que pour les coupes d'amélioration diminue les tensions sociales liées à la conservation des paysages et des milieux naturels, l'acceptation sociale de la sylviculture s'en trouvant nettement améliorée.

La réalisation, espacée dans le temps, des différentes interventions sylvicoles au sein du site classé, s'attache à éviter de dénaturer les paysages en pratiquant des coupes et travaux dont le caractère serait trop brutal et l'aspect artificiel. Les interventions sylvicoles ici détaillées, progressives et réfléchies, s'appuyant sur les dynamiques naturelles de l'écosystème, permettront de favoriser et

valoriser la diversité et l'enrichissement tant paysager qu'environnemental au sein des espaces boisés concernés ; ce dans le respect mutuel des usages (notamment la perception) mais aussi de la forêt elle-même.

Annexe 4A (1/8)



Agence territoriale Bouches-du-Rhône - Vaucluse

**Forêt communale de GORDES**

**Peuplements forestiers**

(Typologie DT)

**FUTAIES RÉGULIÈRES :**

-  - Futaie régulière de Cèdre de l'Atlas à petits bois prépondérants (FCEAP).
-  - Futaie régulière de Cèdre de l'Atlas en mélange à bois moyens prépondérants (FCEMM).
-  - Futaie régulière de Pin d'Alep à petits bois prépondérants (FP.AP).
-  - Futaie régulière de Pin d'Alep à bois moyens prépondérants (FP.AM).
-  - Futaie régulière de Pin d'Alep à gros bois prépondérants (FP.AG).
-  - Futaie régulière de Pin noir d'Autriche à petits bois prépondérants (FP.OP).
-  - Futaie régulière de Pin noir d'Autriche à bois moyens prépondérants (FP.OM).

**MÉLANGES FUTAIES-TAILLIS (dont taillis enrésinés par bandes) :**

-  - Mélange futaie-taillis de Pin d'Alep à petits bois prépondérants (SPAMP).
-  - Mélange futaie-taillis de Pin d'Alep à bois moyens prépondérants (SPAMM).
-  - Mélange futaie-taillis de Pin d'Alep à gros bois prépondérants (SPAMG).
-  - Mélange futaie-taillis de Pin noir d'Autriche à petits bois prépondérants (SPOMP).
-  - Mélange futaie-taillis de Pin noir d'Autriche à bois moyens prépondérants (SPOMM).
-  - Mélange futaie-taillis de Cèdre de l'Atlas à petits bois prépondérants (SCEMP).

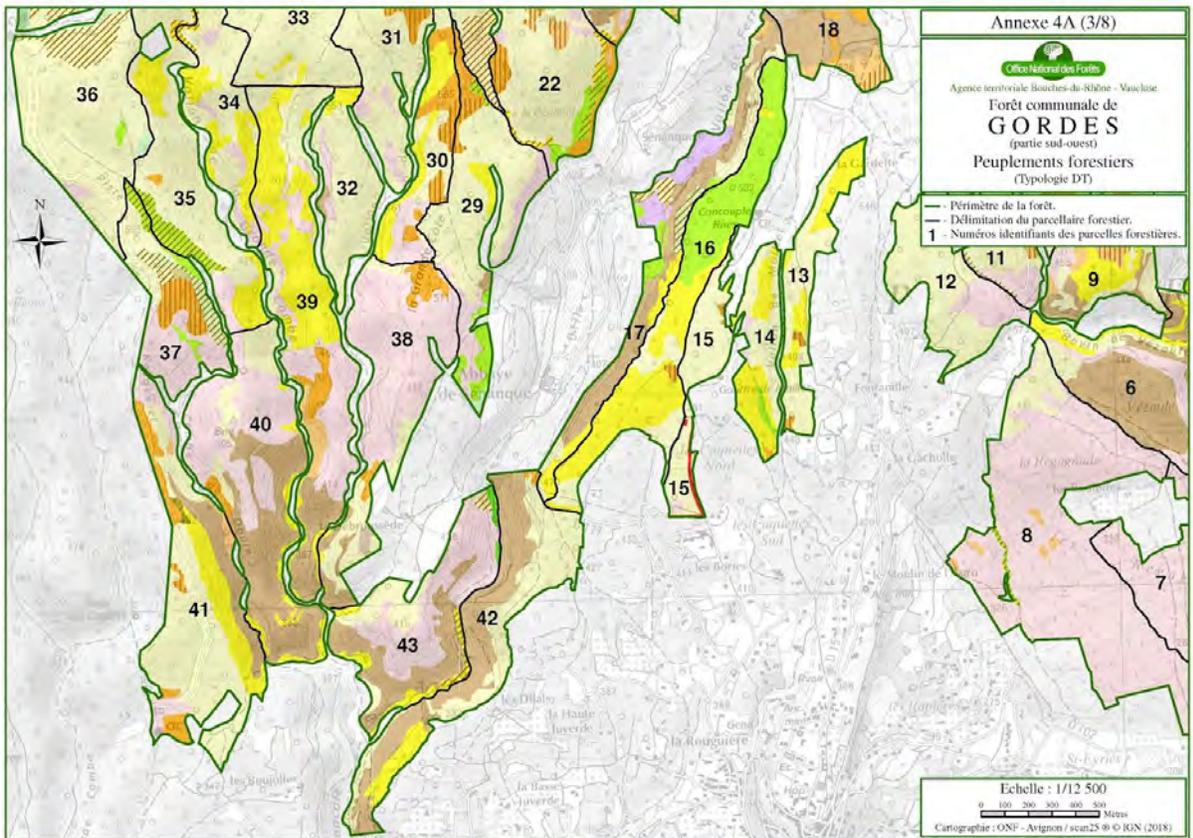
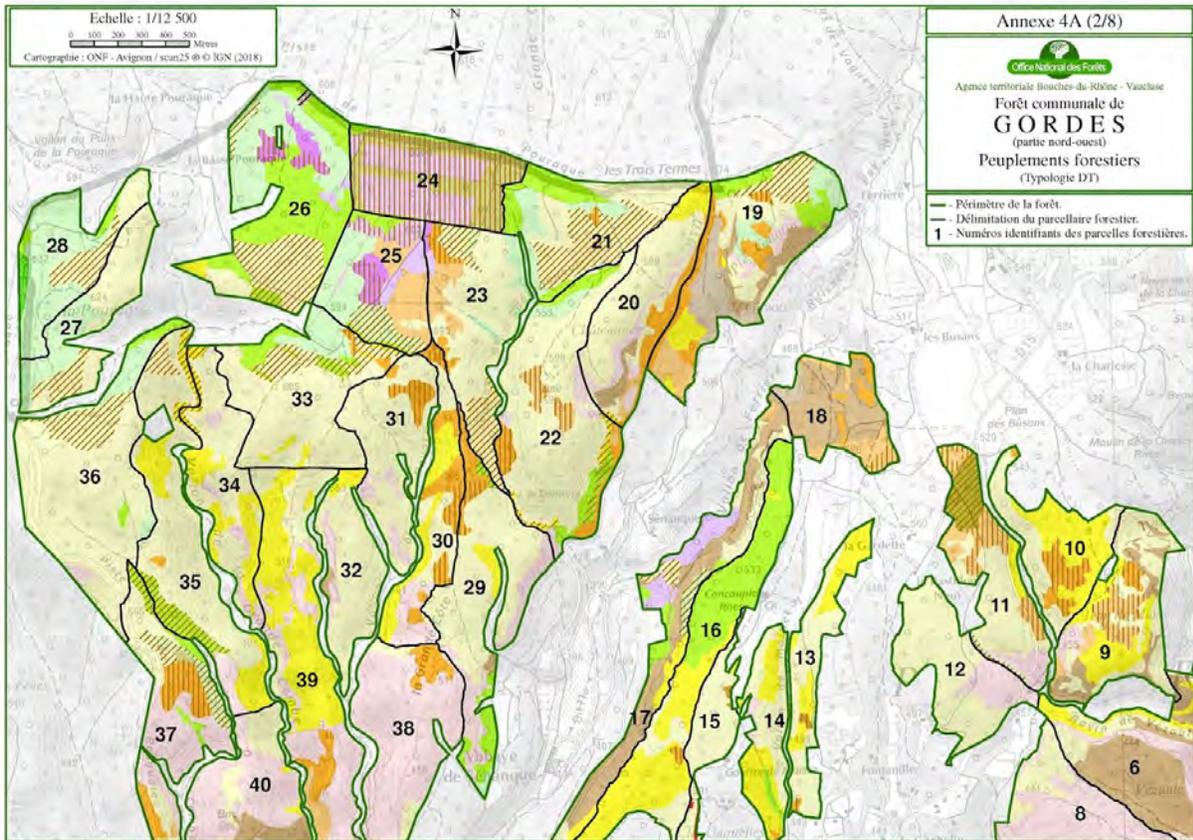
**TAILLIS (dont futaies-sur-souches) :**

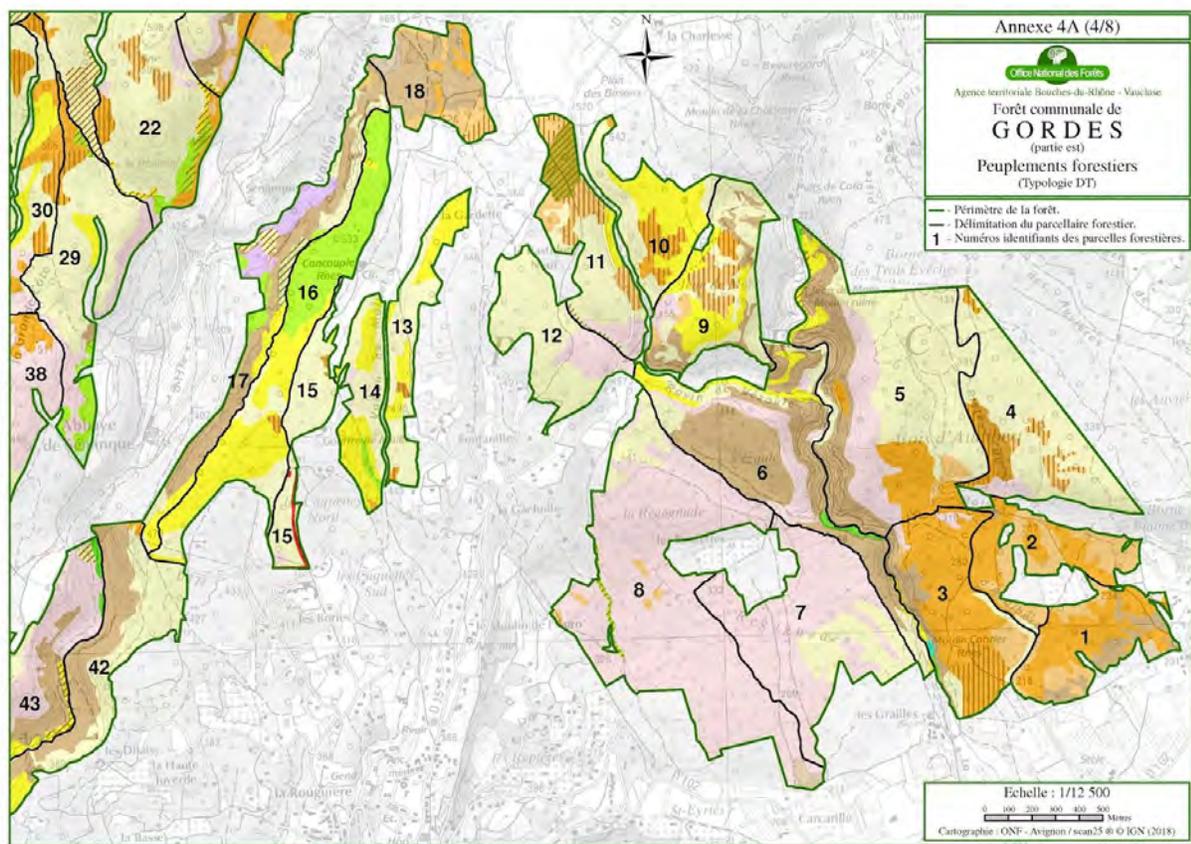
-  - Taillis de Chêne vert à brins prépondérants (TCHV0).
-  - Taillis de Chêne vert en mélange à brins prépondérants (TCVM0).
-  - Taillis de Chêne vert à petits bois prépondérants (TCHV1).
-  - Taillis de Chêne vert en mélange à petits bois prépondérants (TCVM1).
-  - Taillis de Chêne pubescent à brins prépondérants (TCHY0).
-  - Taillis de Chêne pubescent en mélange à brins prépondérants (TCYM0).
-  - Taillis de Chêne pubescent à petits bois prépondérants (TCHY1).
-  - Taillis de Chêne pubescent en mélange à petits bois prépondérants (TCYM1).
-  - Taillis de Chêne pubescent à bois moyens prépondérants (TCHY2).
-  - Taillis de Micocoulier à petits bois prépondérants (TMIC1).

**MILIEUX NON BOISÉS :**

-  - Garrigue (VLGMX).
-  - Rochers, éboulis (VROCX).
-  - Autre vide boisable (VAVBX).
-  - Autre vide non boisable (VAUTX).
-  - Emprise d'infrastructure (VEMPX).

Annexe 4A Peuplements forestiers de 1/8 à 4/8





### 3 Portraits de métiers forestiers

#### 1- Le responsable d'unité territoriale

Il est le relais indispensable entre forestiers de terrain et siège de l'agence territoriale, le responsable d'unité territoriale est chargé de coordonner les actions d'une équipe d'une dizaine de personnes en moyenne. Il a une fonction essentielle de management, doit définir les objectifs et les moyens de son service, puis suivre et rendre compte de l'état d'avancement des actions et des résultats obtenus.

Au quotidien, il pilote et planifie les activités de gestion durable dans les forêts publiques, met en œuvre les directives locales, suit l'application de l'aménagement (document de gestion d'une forêt établi pour une durée moyenne de 15 à 20 ans), et encadre les agents patrimoniaux sur le terrain.

#### 2- Le technicien forestier territorial

Il fait partie d'une unité territoriale, qui compte en général sept à dix personnes. Il exerce au sein de l'ONF le cœur du métier de forestier grâce à ses missions de gestion durable de la forêt.

Au quotidien, il assure donc le renouvellement des parcelles de forêts dont il a la charge, ainsi que la production de bois. Pour cela, il marque les arbres qu'il faudra récolter avec le marteau forestier (martelage). Il intègre la préservation de la biodiversité dans son action. Il a également un rôle d'accueil et d'information du public. Il veille enfin à la sécurité des visiteurs.

Interlocuteur privilégié des acteurs locaux, son rôle consiste également à échanger avec les maires de communes forestières, avec les élus, associations, partenaires économiques et, le cas échéant,

propriétaires privés, pour recueillir leurs attentes et expliquer les décisions prises et les actions menées.

### **3- L'aménagiste**

Un document d'aménagement est un programme élaboré pour gérer une forêt sur une période de 15 à 20 ans. C'est l'écrit de référence sur lequel s'appuient les forestiers pour entretenir chaque parcelle (rythme des coupes et de l'entretien des peuplements, travaux d'infrastructures, choix du type d'arbre à planter...).

En s'appuyant sur les précédents aménagements, l'aménagiste réalise des relevés scientifiques sur le terrain, analyse les données, intègre des expertises et fixe des objectifs, avant de rédiger le document en lui-même.

Vient ensuite le temps de la présentation du dossier devant différents partenaires internes et externes (élus, associations et habitants). Au terme de ces discussions, l'aménagement, une fois approuvé par l'État, est décliné en plans d'actions qui nécessitent la mise en place de cahiers des charges et de moyens de productions mis en œuvre par les forestiers

---

Cet aménagement a été étudié avec la participation de :

Mme RAMBAUD, Maire de Gordes

Mme MORA, Paysagiste au bureau d'études de l'ONF

M. BERNARD, Technicien à l'unité territoriale du Luberon

M. DUCOS, Technicien à l'unité territoriale du Luberon

M. GAUDIN, Technicien à l'unité territoriale du Luberon

M. GAUTHIER, Technicien à l'unité territoriale du Luberon

M. GUYOT, Responsable de l'unité territoriale du Luberon

M. LEMAIRE, Cartographe à l'agence des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse

M. PLAUCHE, Technicien à l'unité territoriale du Luberon

M. PRODHOMME, Technicien à l'unité territoriale du Luberon

M. ROUX, Botaniste, Retraité du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles et, tout particulièrement, de M. DE-TAXIS-DU-POET, Technicien à l'unité territoriale du Luberon, responsable de la forêt communale de Gordes.

Document rédigé par M. TERRACOL Aménagiste

Vérifié par Mme TOUTCHKOV Responsable des aménagements de l'Agence des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse

Proposé et transmis par M. CAUVIN Directeur de l'Agence des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse

Par délégation de l'Adjoint du Directeur territorial de Midi-Méditerranée

Consultation de la DDT du Vaucluse Mme EYCHENIE

# Biodiversité et tritons palmés dans le Luberon

**Crystal Woodward (membre du Conseil d'Administration)**

## Observations

Le 7 mars 2019, j'étais sortie peu après le lever du soleil, une pluie fine tombait sur le beau site de Lacoste. Curieuse comme à mon habitude, je me suis arrêtée au bord d'un bassin proche du village, et, à ma grande surprise, j'ai aperçu, en pleine "parade nuptiale", des tritons palmés (*Lissotriton helveticus*). Je fus très surprise, car il existe officiellement dans le Luberon seulement deux cas d'observations connus de cette espèce datant de 1990 et 1996, et rien depuis<sup>5</sup>.



Photo 1. Triton palmé mâle dans un bassin à Lacoste.  
Le 26 avril 2019.

Photo © Crystal Woodward



Photo 2. Tritons palmés en parade nuptiale dans un bassin à  
Lacoste. Le 7 mars 2019.

Photo © Crystal Woodward

Les mouvements de ces petits amphibiens dans l'eau sont d'une grâce merveilleuse<sup>6</sup>. Le triton palmé possède une caractéristique: les deux pieds postérieurs des mâles sont palmés et de couleur noire. Voir les photos 1 et 2.

<sup>5</sup> On peut lire à propos de précédentes observations du triton palmé dans le Luberon l'article A. Thiéry, C. Woodward, G. Deso (2020) *Statut du triton palmé et de la salamandre tachetée (Amphibia, Urodela, Salamandridae) dans le Parc naturel régional du Luberon (Vaucluse)* - Bull. Soc. Herp. Fr. (2020) 174 : 19-38. p1 . "Très peu mentionné dans le massif du Luberon, le triton palmé a été signalé en 1990 sur la commune de Buoux (secteur à l'est de Bonnieux) par Oliosio (in Peyre et al. 2005), puis observé par Thiéry et Soumille en octobre 1996 (non publié) dans les drains souterrains de Cabrières-d'Avignon, mais n'a plus été signalé depuis."

<sup>6</sup> Le mot "amphibien" veut dire "deux vies" ou "double vie": Les amphibiens naissent (certains à partir d'œufs) dans un milieu aquatique; ensuite, ils grandissent et sortent de l'eau pour une vie terrestre. Parmi les amphibiens, il y a des "urodèles". Ce mot vient de l'ancien grec, "oura", qui veut dire "queue", et "dèlos", "visible", ce sont donc des animaux qui conservent leur queue après la métamorphose lorsqu'ils sortent de l'eau pour leur vie adulte. Les tritons et les salamandres sont des "urodèles". Par contre, dans la famille des amphibiens, les grenouilles et les crapauds sont des "anoures", ce qui veut dire qu'ils sont "sans queue", après la métamorphose des larves en adulte. Citant Nicolas Hulot, "[...] les urodèles représentent le groupe zoologique le plus menacé au monde [...]" Voir plus loin au sujet de la Biodiversité.

En France il existe cinq espèces de tritons; nous en trouvons peu, sinon aucun, dans les départements du sud-est, ce qui explique ma vive surprise d'en avoir découvert à Lacoste. J'avais déjà aperçu un triton dans un autre bassin, en mai 2018 ; comme il ne possédait pas de palmures noires aux pieds postérieurs, j'en avais conclu qu'il s'agissait vraisemblablement d'une femelle. L'année précédente, en février 2017, j'avais aussi observé et photographié deux tritons au fond d'un bassin, se fondant bien dans leur environnement de feuilles de chênes mortes.

Cette dernière occasion m'a offert la possibilité de les regarder avec plus d'attention. Je suis retournée au bassin de nombreuses fois pour les observer plus longuement, entre mars et juin. J'ai ensuite pris contact avec le Parc du Luberon, puis avec un scientifique, Alain Thiéry, pour lui confirmer que cette espèce n'avait pas disparu de notre territoire.

Ce qui est encore plus merveilleux est que, en ce jour de mars 2019, dans ce bassin à Lacoste, ma curiosité fut attirée par des larves de salamandre tachetées. Depuis ce premier constat de ces deux espèces cohabitant dans un même bassin, au fil des mois, j'ai été amenée à observer sept bassins avec des tritons à Lacoste, et cinq bassins dans lesquels les deux espèces cohabitent.



*Photo 3. Triton palmé dans les herbes aquatiques dans un bassin à Lacoste. Le 24 août 2019. Photo ©Crystal Woodward*



*Photo 4. Larve de triton dans un bassin à Lacoste. Le 21 mars 2020. Photo ©Crystal Woodward*

(A propos de la salamandre tachetée, voir mon article dans les Brèves Nouvelles de Luberon Nature, Nov. 2018, nr 133<sup>7</sup>.)

Le triton palmé, comme la salamandre tachetée, a une vie en partie aquatique et en partie terrestre. Pour le triton, les œufs éclosent dans l'eau, la larve se développe jusqu'à ce qu'il soit prêt à sortir pour assumer sa vie terrestre. On peut lire qu'il sort de l'eau en - ou avant - l'hiver et y retourne au printemps pour s'accoupler et pondre ses œufs sur les feuilles des herbes aquatiques. Toutefois, ces dates peuvent varier: comme indiqué ci-dessus, le couple dans sa parade nuptiale était dans l'eau le 7 mars, alors qu'un autre couple a été observé dans un autre bassin en février.

Ainsi, nous pouvons constater que leurs déplacements entre la terre et le retour au milieu aquatique dépendent probablement en partie de l'habitat spécifique, ou du micro-habitat, – de facteurs tels que l'abondance ou non des plantes aquatiques (e.g. les Characées), source de la nourriture des larves ; ou, aussi, de la température, et de la lumière, qui peuvent influencer le

<sup>7</sup> [https://luberonnature.fr/mdocs-posts/luberon\\_nature\\_bn\\_n133/](https://luberonnature.fr/mdocs-posts/luberon_nature_bn_n133/)

temps nécessaire au développement des larves. Par exemple, un bassin entouré d'arbres, qui reçoit plus d'ombre, offrirait un contexte différent par rapport à un bassin plus ensoleillé. On apprend que dans des régions froides, des larves pourraient rester hiberner sous l'eau pour poursuivre leur développement au printemps suivant.

Il est également important de prendre en compte, dans la vie terrestre des tritons – cela s'avère surtout pertinent quand il existe comme à Lacoste plusieurs bassins différents dans un territoire proche – les connexions qui peuvent exister entre des différents bassins et milieux: les “migrations” des tritons d'un bassin à un autre peuvent favoriser la survie des populations. Il convient donc de ne pas entraver ces continuités entre les lieux de biodiversité, et de les maintenir afin d'éviter la fragmentation des habitats qui reste préjudiciable à la survie des tritons et, en fait, de beaucoup d'autres espèces aussi.

## Protection

Donnons maintenant quelques indications utiles à leur protection. En effet, le prédateur est bien souvent l'homme qui, la plupart du temps inconsciemment, procède au nettoyage du bassin ou de ses alentours et détruit ainsi l'habitat des tritons.

Prenant en compte les variations des dates de déplacements des tritons comme nous l'indiquons ci-dessus, nous recommandons donc, quelque soit la saison, de ne pas racler le fond des bassins, de maintenir au moins une partie de la végétation existante ainsi que des herbes aquatiques pour leur permettre (comme d'ailleurs pour les larves de salamandre) de s'y cacher et d'y trouver les micro crustacés dont ils vont se nourrir.

Citons les recommandations de nos interlocuteurs du Parc:

*“Le milieu terrestre est important à prendre en compte dans un rayon minimum de 300/500 m en conservant une diversité de milieux offrant des zones de chasse et d'hibernation (bois, muret, friche,...)” - J. Brichard, Parc du Luberon, 9 mai 2019 ; Et aussi, concernant les bassins :*

*“Le 2<sup>ème</sup> niveau de protection [...] c'est d'intégrer au document d'urbanisme de la commune ces points d'eau comme élément du patrimoine et/ou constituant un point remarquable de biodiversité” (ibid.)*

Il est également nécessaire d'attirer l'attention des propriétaires des bassins sur l'existence d'une espèce exceptionnelle et rare, à protéger. A Lacoste, un des bassins appartient à la Mairie, et les autres à des propriétaires privés. Je leur ai bien entendu signalé la présence des tritons et de larves de salamandre tout en leur recommandant de ne pas introduire de poissons dans les bassins puisque ceux-ci se nourriraient des larves.

J'ajouterai que mes observations récentes sur le terrain m'ont amenée à remarquer la présence d'une autre espèce merveilleuse: le crapaud accoucheur, identifié par une photo que j'ai envoyée à Grégory Deso, de l'Association Herpétologique de Provence Alpes Méditerranée.

Beaucoup de travail reste à faire pour reconnaître et protéger la biodiversité de Lacoste et du paysage du Luberon en général. L'agrandissement des zones constructibles, l'artificialisation des sols, l'assèchement des zones humides, entraînent la destruction et la fragmentation des habitats des tritons et des autres espèces. Les Plans Locaux d'Urbanisme des villages n'ont probablement

pas pris suffisamment en compte la présence de ces espèces, de leur micro-habitats, des zones humides et des corridors de trames bleues et vertes (voir ci-dessous).

Ayant trouvé des tritons palmés à Lacoste, nous pouvons imaginer que cette espèce pourrait vivre aussi dans les environs d'autres villages du Luberon. Il reste à faire des recherches, puis établir une cartographie pour mieux la localiser et la protéger.

Un aspect important à rappeler est celui des continuités ou des corridors écologiques entre les lieux où se trouvent ces espèces. On parle des "trames bleues et vertes" entre les zones de bassins et les zones humides et les cours d'eau – des corridors cruciaux pour la survie de ces animaux. Un sujet à développer lors d'une prochaine publication.

Enfin, on ne peut cacher la menace d'une maladie qui attaque les amphibiens. Pour plus d'informations, je vous dirigerai vers le site suivant: maladies amphibiens - Alerte amphibien - de l'Université de Savoie<sup>8</sup>.

## La Biodiversité – Urodèles, zones humides, et... nous

Dans le préface du livre *Salamandres, Tritons & Cie*, éditions Quae, Serre Collet, F., 2019, Nicolas Hulot a fait état du "travail nécessaire [...] pour inventorier la biodiversité et évaluer l'érosion tragique qu'elle subit. Peu le savent mais, par exemple, les urodèles représentent le groupe zoologique le plus menacé au monde: entre 54,7 et 70% des urodèles sont en voie de disparition à l'échelle planétaire. [...] En cause, la disparition et la fragmentation des habitats, les pollutions diverses et les espèces introduites ou invasives, entre autres fléaux [...] De plus, une maladie due à un champignon, la Chytride [*batrachochytrium salamandrivorans*] arrive dans notre pays après avoir décimé 99% des populations de salamandres des Pays Bas (on le trouve actuellement en Belgique)."

Pour donner à nos lecteurs, une idée de la gravité de la perte de la biodiversité, nous les invitons à lire l'article de M. Lamoureux, *Biodiversité, les populations de vertébrés ont décliné de 68 % en 50 ans* dans le journal *La Croix* (10 Septembre 2020)<sup>9</sup> dont nous citons un extrait :

"Le WWF publie, ce jeudi 10 septembre, son rapport "Planète vivante", qui montre un effondrement des populations d'espèces sauvages de 68 % depuis 1970. Les rivières, les lacs et les zones humides – dont les humains sont très dépendants – sont particulièrement touchés. [...] Aucun milieu, qu'il soit terrestre, océanique ou d'eau douce, n'est épargné par cette dégradation alarmante de la biodiversité. Mais les zones humides, les lacs et les rivières apparaissent particulièrement touchés. Dans ces milieux, l'effondrement des populations d'espèces atteint 84 %. Et le déclin des zones humides est trois fois plus rapide que celui des forêts tropicales."

### Réserve de Biosphère de l'UNESCO

Le Luberon a été nommé en 1997 comme **Réserve de Biosphère de l'UNESCO**, faisant partie d'un réseau mondial. Ce programme, intitulé "MAB" (Man and Biosphère, Homme et Biosphère) promeut une démarche de protection du patrimoine mondial par une reconnaissance des régions riches en biodiversité, par une valorisation et continuation des traditions culturelles qui y sont associées. Le Dossier de Presse écrit à ce sujet (en 1998) indique que "Pour le parc naturel régional du Luberon,

<sup>8</sup> [www.alerte-amphibien.fr/maladies-amphibiens.htm](http://www.alerte-amphibien.fr/maladies-amphibiens.htm)

<sup>9</sup> [www.la-croix.com/environnement/Biodiversite-68-vertebrés-milieus-d'eau-douce-aneantis-50-ans-2020-09-10-1201113216](http://www.la-croix.com/environnement/Biodiversite-68-vertebrés-milieus-d'eau-douce-aneantis-50-ans-2020-09-10-1201113216)

*l'attribution de ce label par l'UNESCO représente donc une reconnaissance de la valeur de ce patrimoine [du Luberon] au plan international, tout autant que l'action conduite pour le protéger et le gérer. [...] Cela renforce aussi la responsabilité du Parc [...] en matière de préservation du patrimoine naturel et culturel, de développement durable, de recherche, et d'éducation à l'environnement. [...]"*

Cependant les programmes du Parc dans le domaine de l'éducation et de l'information ont besoin d'être beaucoup plus exigeants. Car parfois on entend des témoignages de personnes qui, en essayant de protéger un site spécifique, un micro-habitat d'une espèce protégée ou rare, s'entendent répondre que ce n'est pas important, que "La biodiversité est partout", et si ces espèces perdent leur habitat à cause du développement des activités humaines, ces animaux "peuvent toujours trouver un autre endroit ailleurs". Non, ce n'est pas toujours le cas. Les zones humides, par exemple, ne sont pas "partout" et elles régressent. Ce qui est encore plus à déplorer, est que ces paroles, ces attitudes, sont parfois prononcées par des personnes qui sont ou qui étaient des élus.

Il est évident que l'information est indispensable. Il faut instruire les publics sur ces sujets, c'est de la responsabilité du Parc du Luberon. Si de bons programmes existent pour le public, pour les jeunes, comment mieux informer et sensibiliser les décideurs locaux ?

## **Conclusion**

Les tritons, comme les salamandres, sont des animaux de petite taille, on pourrait ne pas savoir qu'ils vivent dans notre environnement. Et si des décisions locales ou nationales sont prises, de la part des mairies ou autres, qui nuisent à leur survie, elles passent pour la plupart inaperçues.

Pourtant, les remarques d'un scientifique sont pertinentes quand il écrit à propos de l'importance de la préservation d'une espèce apparemment mineure – comme les salamandres [et les tritons...] : C'est un marqueur de la santé de nos habitats naturels, et un signe de notre intégration avec la nature, ce qu'il nous est nécessaire d'accomplir pour notre survie." (Roald Hoffmann, Prix Nobel 1981, correspondance Sept. 2020)

Nous faisons partie de la nature, et dans ce qu'on appelle la "6ème Extinction", période dans laquelle nous nous trouvons actuellement, ce n'est pas seulement les animaux et plantes qui risquent de disparaître, mais c'est nous aussi.

# Excellente année 2021

Luberon Nature, pont entre les acteurs du Luberon,  
veille à la préservation de votre environnement.  
Excellente année 2021



Pont Julien

Photo Christine Bozza